# APDHES CENTRE PIERRE VEAUX

Bulletin d'inscription à retourner par e-mail : vperez@apdhes.fr

❑ Madame ❑ Monsieur

**Nom d'usage** : ..... Nom de naissance : .....

**Prénom** : .....

Date de naissance : .....

Fonction/grade : .....

Service : .....

Numéro de tél. : .....

**E-mail** (en majuscules) : .....

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR : .....

.....

Adresse complète : .....

.....

N° SIRET : .....

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE : .....

.....

Tél. : .....

**E-mail** (en majuscule : *adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription*) :

.....

**Désire participer à la formation suivante**

**Intitulé de l'action** : .....

**Date(s) de l'action** : .....

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par ☐ OPCO ☐ Budget de l'établissement ☐ le participant

*APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires*

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par ADPHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

**Date et signature**
(Nom, qualité du signataire) :

# SUCCESSIONS ET VENTES DANS LA PROTECTION DES MAJEURS

## Objectifs

**Identifier** le cadre légal des biens patrimoniaux de la personne protégée
**Connaître** les notions de succession et vente
**Repérer** les points de vigilance et les démarches liées à ces notions

## Programme

1. **Patrimoine de la personne protégée : fondamentaux**
   - 1.1. Différents biens de la personne protégée
   - 1.2. Particularité du logement principal et de la résidence secondaire
2. **Personne protégée héritière**
   - 2.1. Options successorales et droits de la personne héritière
   - 2.2. Successions dans l'exercice de la mesure de protection : démarches et actes notariés
3. **Vente des biens immobiliers de la personne protégée**
   - 3.1. Différents types de vente
   - 3.2. Actes de la vente : compromis et acte authentique
   - 3.3. Vente dans l'exercice de la mesure de protection : les démarches

## Public

MJPM
Assistantes de tutelles

## Méthodes pédagogiques

Cas pratiques,
Questions/réponses,
QUIZ,
Étude de situation. Travaux en sous-groupes

## Intervenants

Mandataire judiciaire et formateur juriste spécialisé dans la protection des majeurs et intervenant dans le cadre du CNC MJPM

## Sanction de la formation

Attestation de formation

## Modalités de formation

☑ Inter-établissements 1 jour, 7 heures

❶ 02 juin 2027 – Distanciel
**Date limite d'inscription :** 11 mai 2027

❷ 06 octobre 2027 – Présentiel Bordeaux-Pessac
**Date limite d'inscription :** 14 septembre 2027

420 € par participant

☑ Intra-établissement Étude de faisabilité sur demande

## Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

## Référence

2.5.